

DROIT À L'IMAGE

20..... – 20.....

AUTORISATION

Monsieur ou Madame

responsable légal de l'enfant

autorise l'encadrant des Ateliens

- à prendre en photo mon enfant ;
- à diffuser éventuellement ces photos sur leur site, le blog et sur la plaquette de présentation ;
- à exposer les photos pour présenter les activités réalisées lors des Ateliens.

Le : / /

Signature :